



La Bâtonnière

LETTRE OUVERTE AUX PARLEMENTAIRES

Ecoutez la parole des professionnels de l'enfance et de l'éducation

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale ».

Article 3.1 Convention Internationale des droits de l'enfant (20/11/1989)

Nanterre, le 14 mars 2025

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Le 13 février 2025, l'Assemblée Nationale adoptait, après engagement de la procédure accélérée, une proposition de loi « *visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants et de leurs parents* ».

Le 19 mars et le 25 mars 2025, ce texte sera soumis à examen de la Commission des Lois puis en séance publique devant le Sénat.

Il est encore temps.

Il est encore temps, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, de cesser d'écouter la petite musique de la démagogie, de cesser de répondre à chaque fait divers dramatique par une nouvelle loi, de cesser de nier la crise majeure dans laquelle se trouve le secteur de l'enfance.

Il est encore temps de rencontrer, et d'écouter les professionnels de l'enfance, ceux qui au quotidien sont avec les « enfants », « adolescents », « jeunes », « mineurs », ceux du secteur social et médico – social, du secteur psychiatrique et pédopsychiatrique, de l'éducatif, de la prévention, de l'administratif, du judiciaire, et de l'Education Nationale.

Tous les professionnels que nous sommes vous demandent de manière **unanime** de ne pas voter cette nouvelle loi, inutile car tous les dispositifs existent déjà (y compris les plus contraignants), et injuste car contraire aux fondements de la justice des mineurs instaurés depuis 1906, réaffirmés depuis 1945, portés au rang des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République depuis 2002 et garantis par les textes constitutionnels et internationaux.

L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale et ce, pour tous les enfants et adolescent.e.s de ce pays.

Non car ils sont incapables (à raison de leur âge et de leur particulière vulnérabilité), non car ils sont excusables (les mineurs font l'objet de sanctions disciplinaires, ou de peines parfois très lourdes) mais – et tout parent le sait bien – parce qu'ils se cherchent, se construisent, sont des êtres en devenir.



La Bâtonnière

Qu'ils soient « *infans* » (celui qui ne sait pas encore parler), ou « *adolescens* » adolescent, (celui qui est en train de croître), les difficultés rencontrées par les mineurs sont avant tout à raison de l'échec de la prévention et de la protection de l'enfance, dont les moyens sont insuffisants.

Ces enfants, et particulièrement ceux qui sont connus des secteurs associatifs, médico-sociaux et/ou judiciaires, sont avant tout les plus fragiles et les plus abîmés par la vie, les plus souvent confrontés aux difficultés que sont la précarité, les violences psychologiques, sexuelles, physiques. Ces enfants sont souvent à la fois victimes et mis en cause, dépressifs et en colère, mais toujours perdus et sans repères.

Affirmer l'autorité pour l'autorité, plus encore auprès d'adolescents, n'a jamais changé quoi que ce soit, d'autant plus si les moyens de les accompagner pour modifier de manière durable et pérenne le cours de leurs situations, sont inexistantes ou presque, en tout cas très insuffisants, comme c'est le cas actuellement.

Tous les professionnels de l'enfance que nous sommes, de nos places respectives, œuvrons au quotidien pour les aider, les accompagner, les éduquer, avec leurs parents lorsqu'ils sont présents, afin qu'ils deviennent les citoyens de demain.

Le constat est là :

- L'état catastrophique des juridictions pour enfants et de la protection de l'enfance, où en pénal comme en civil, les mesures et décisions ordonnées – éducatives, de protection, voire de sûreté (contrôle judiciaire notamment), prévoyant des accompagnements éducatifs – ne sont pas mises en œuvre ou dans des délais tels qu'elles deviennent parfois inopérantes ou obsolètes, laissant les enfants seuls dans des situations qui s'aggravent quotidiennement et les parents démunis ;
- L'insuffisance du nombre de places d'hébergement, empêche d'éloigner les enfants lorsque c'est nécessaire, qu'ils soient en danger, victimes, mis en cause, et parfois tout cela en même temps ;
- La prévention spécialisée partout aujourd'hui recule et peine avec le peu de moyens accordés à faire face aux besoins auprès notamment des jeunes des quartiers ;
- L'état catastrophique de la pédopsychiatrie est dénoncé et tous les professionnels du secteur alertent sur l'accroissement des troubles graves dont les mineurs sont victimes ;
- L'Éducation Nationale peine à recruter et subit une crise sans précédent en termes d'accueil et de réussite scolaire pour les élèves, alors qu'elle doit être l'école de tous les enfants ;
- La protection maternelle et infantile s'avère chaotique et inefficace selon les territoires, alors que tous les enfants devraient avoir les mêmes chances dans les premiers jours de leur vie.

L'absence de ministère et de secrétariat d'Etat dédié à l'enfance est un recul sans précédent. Les enfants, qu'on le veuille ou non, sont le reflet de notre société et nous renvoient la violence du monde des adultes.

La Bâtonnière

Agir en responsabilité, c'est faire le seul pari courageux et générateur de résultats efficaces et durables : le pari de l'éducatif.

Agir en responsabilité, c'est donc mettre en urgence les moyens humains pour accompagner ces mineurs : victimes, mis en cause, tous en danger.

Agir en responsabilité, c'est refuser de voter une loi inutilement coercitive – les réponses pénales sont déjà appliquées sévèrement (affirmer l'inverse c'est leurrer) – et donner, au contraire, les moyens de l'accompagnement scolaire, social, médical et éducatif.

Une nouvelle loi, dix nouvelles lois n'y changeront rien.

La cause et les droits de l'enfant sont l'affaire de toutes et tous.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires : sortons du débat politique partisan, des calendriers et des échéances électorales, de la surenchère inutile et contreproductive.

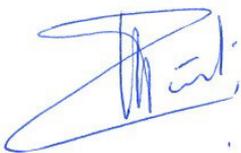
Agissons, toutes et tous, par des moyens humains débloqués en urgence pour l'enfance.

Dotons-nous d'un grand ministère et d'une convention citoyenne.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, écoutez les professionnels de l'enfance qui, unanimes vous demandent de pleinement donner les moyens d'une ambition commune à tous : aider nos enfants à trouver leur place dans ce pays.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, d'être assurés de nos respectueuses salutations.

Marie-Pascale PIOT
Bâtonnière



Ariane ORY-SAAL
Présidente de la Commission avocats d'enfants



Grégoire NOËL
Membre du Conseil de l'Ordre
Vice-Président de la Commission avocats enfants

